



36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1

➤ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@csq.qc.net

Site web : www.lignery.csq.qc.net

2010-10-01

Vol. 37 No. 04

Lors de l'Assemblée générale de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ), du 29 septembre 2010, les membres présents ont adopté à 90,6 % la résolution suivante :

Que soit acceptée l'entente de principe intervenue sur les matières intersectorielles portant sur les droits parentaux, la retraite et les salaires et primes jusqu'au 31 mars 2015, ainsi que sur la formation d'un comité de travail sur les ouvriers spécialisés et l'engagement des parties à poursuivre les discussions sur le régime de négociation.

Entente de principe - Matières intersectorielles

Voici les grandes lignes de l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et les organisations syndicales, membres du Front Commun.

Salaires et primes

Le projet de règlement salarial pour une convention collective de cinq ans prévoit des augmentations salariales fixes de 6,0 %, des ajustements variables selon la croissance économique (jusqu'à 3,5 %) ou l'inflation (jusqu'à 1,0 %) pour un total possible de 10,5 %.

Régime de retraite

L'entente de principe sur le régime de retraite comprend cinq (5) volets :

- financement du régime (méthode de prime unique);
- formule de cotisation;
- indexation de la rente;
- déplafonnement du régime;
- autres ajustements techniques (crédits de rente, banque de 90 jours, grille de tarification des rachats).

Droits parentaux

Le Front commun n'avait qu'une seule demande : analyser la concordance des conventions collectives avec les lois sociales et les décisions des tribunaux. Par cette démarche, des gains substantiels ont été obtenus.

Pour un contenu plus détaillé, un document d'information sera affiché dans les écoles et centres et sera disponible sur le site de l'APL dans la section « Nouvelles ».



Tel que prévu aux constitutions de l'APL

Le Bureau des délégués a procédé le 20 septembre dernier à l'élection de trois conseillers aux postes restés vacants en juin 2010.

Se joignent donc à l'équipe du Conseil exécutif :

- **M. Bernard Guertin**, enseignant en anglais langue seconde à l'école Vinet-Souigny, au poste de conseiller A – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland;
- **M. Francis Lambert**, enseignant à l'École de formation professionnelle de Châteauguay au poste de conseiller – Formation générale aux adultes (FGA) et Formation professionnelle (FP);
- **M^{me} Marie-Ève Perras**, enseignante en français à l'école Louis-Cyr, au poste de conseillère A – Écoles secondaires – Secteur Goéland.

Bienvenue !



L'Association d'éducation préscolaire du Québec

INVITATION

L'Association de l'éducation préscolaire (AÉPQ), section Montérégie vous invite à sa première conférence de l'année 2010-2011. Voici les informations :



MON BALUCHON DE CHANSONS animé par M^{me} Nathalie Mondoux.

Cette formation a pour but de fournir de nouvelles stratégies d'animation qui favorisent l'éveil musical, le développement du langage, la créativité et les habiletés sociales des enfants ainsi que l'élargissement de leur bagage culturel. Cette formation ludique et dynamique permet aux participants d'ajouter à leurs ressources, un éventail d'activités musicales simples et faciles à réaliser avec leur groupe d'enfants. Le jeu, le chant, la danse, le mime, la reconnaissance et la manipulation d'instruments de musique et les jeux d'imagerie mentale sont au programme.

QUAND ? Jeudi 14 octobre 2010 (inscription avant le 10 octobre) de 16h30 à 19h00; une collation sera servie;

OÙ ? Commission scolaire des Patriotes (Salle des Commissaires) 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 3R3.

Gratuit pour les membres et 20\$ pour les non-membres. (Vous pourrez payer sur place et un reçu vous sera remis). Prix de présence.

Réserver votre place par courriel à : helene.tremblay@cssh.qc.ca

CERTIFICAT MÉDICAL ET CONFIDENTIALITÉ

En cas d'absence, l'employeur a le droit d'exiger un certificat médical indiquant le **diagnostic** et s'il y a lieu, la **durée de l'arrêt de travail**.



Par contre, ces renseignements doivent être traités de façon confidentielle par la personne responsable aux ressources humaines. Aucune autre personne ne devrait avoir accès à ces renseignements.

Par conséquent, faites parvenir votre billet médical dans une enveloppe **sous pli confidentiel** à madame Jocelyne Lussier au Service des ressources humaines.

N.B. : En cas de litige, il sera utile d'avoir conservé une copie de tout ce que vous avez remis à la commission.

Ma plus belle histoire

Concours d'écriture destiné aux adultes en formation

Cette année encore, à l'occasion de la *Semaine québécoise des adultes en formation* et afin de souligner l'excellent travail accompli par les adultes qui s'instruisent ainsi que celles et ceux qui oeuvrent à cette noble cause, nous sommes heureux d'annoncer la tenue du concours *Ma plus belle histoire* (MPBH).

MPBH s'adresse à **tous** les élèves inscrits à l'éducation des adultes. Des places sont réservées dans le recueil pour des élèves de l'alphabétisation et de la francisation.

MPBH s'inscrit dans les activités soulignant la Journée internationale de l'alphabétisation et sera répétée durant la Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation.

À l'APL, le concours sera lancé lors du Bureau des délégués du 20 octobre 2010.

Voici les étapes importantes :

- **Information** : Une affiche et un dépliant d'information seront distribués, contenant les renseignements pertinents pour la réalisation de l'activité.
- **Rédaction et encadrement** : La rédaction s'effectuera d'octobre à décembre.
- **Transmission au syndicat** : Les enseignants devront faire parvenir le résultat des travaux au bureau de l'APL au plus tard le 10 décembre 2010.

Le dévoilement officiel du recueil de textes aura lieu dans le cadre du Conseil fédéral de la FSE qui se tiendra du 16 au 18 mars 2011 juste avant la *Semaine québécoise des adultes en formation* (4 au 8 avril 2011).

GROSSESSE ET CONGÉ DE MATERNITÉ

L'APL peut vous accompagner dans la planification et l'administration du congé de maternité. Si vous êtes enceinte, informez-nous de votre date prévue d'accouchement.

Avec toute l'information, vous pourrez déterminer quelle est la meilleure solution pour vous.

Pour information, contactez Jacques Parenteau.

